**RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE DE L'EAU, DE LA PECHE, DE L’ELEVAGE ET**

**DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**(MAEPE-RH)**

**OFFICE NATIONAL DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT DE DJIBOUTI (ONEAD)**

**PROJET D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DJIBOUTI**

|  |
| --- |
| **SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE LA VILLE DE DJIBOUTI** |

**DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**SECTION 3**

**TERMES DE RÉFÉRENCES**

**S O M M A I R E**

1. **INFORMATIONS GÉNÉRALES……………………………………………………………………………………………………………………4**

**1.1 Pays bénéficiaire……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….4**

**1.2 Pouvoir adjudicateur…………………………………………………………………………………………………………………………………………………4**

**1.3 Éléments d’information utiles concernant le pays bénéficiaire…………………………………………………………………….4**

**1.4** **Situation actuelle dans le secteur concerné ………………………………………………………………………………………………………4**

**2.OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS…………………………………………………………………………………………5**

**2.1 Objectifs généraux……………………………………………………………………………………………………………………………………………………5**

**2.2** **Objectif spécifique…………………………………………………………………………………………………………………………………………………….5**

**2.3** **Résultats à atteindre par le prestataire……………………………………………………………………………………………………………….5**

**3.** **CHAMP D'INTERVENTION ……………………………………………………………………………………………………………………………5**

**3.1** **Généralités …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………5**

**3.1.1** **Présentation du projet …………………………………………………………………………………………………………………………………………5**

1/ Sécurisation des forages: **……………………………………………………………………………………………………………………………………………6**

2/ Réhabilitation et extension du réseau de distribution**……………………………………………………………………………………………….6**

3/ Renforcement de la capacité de stockage **…………………………………………………………………………………………………………………6**

**3.1.2** **Zone géographique à couvrir ……………………………………………………………………………………………………………………………6**

**3.1.3** **Groupes cibles ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………6**

**3.2** **Prestations du Consultant………………………………………………………………………………………………………………………………………7**

**3.2.1 Phase préliminaire …………………………………………………………………………………………………………………………………………………7**

**3.2.1.1** Mission diagnostic et établissements des ordres de travaux**…………………………………………………………………………7**

**3.2.1.2** Mission VISA**…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………7**

**3.2.2** **Phase Travaux ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….7**

**3.2.2.1** Mission DET : Assistance à la Direction d'Exécution des Travaux**……………………………………………………………….7**

**3.2.2.2** Mission AOR : Assistance pour les Opérations de Réception **……………………………………………………………………7**

**3.2.2.3** Mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination **……………………………………………………………………………8**

**3.3** **Gestion du projet** **……………………………………………………………………………………………………………………………………………………8**

**4.** **LOGISTIQUE ET CALENDRIER…………………………………………………………………………………………………………………8**

**4.1 Lieu du projet ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….8**

**4.2** **Date de début et période d'exécution ……………………………………………………………………………………………………………….8**

**5.** **MODALITÉS D'EXÉCUTION………………………………………………………………………………………………………………………9**

**6.** **DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT …………………………………………………………………………9**

**7. HONORAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DU CONSULTANT …………………………………9**

**8. OBLIGATIONS DU CONSULTANT……………………………………………………………………………………………………….9**

**9. OBLIGATIONS DE L'ONEAD………………………………………………………………………………………………………………………10**

**10. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE ET EVALUATION……………………………………….11**

**11. MOYENS MATÉRIELS A METTRE EN ŒUVRE……………………………………………………………………………12**

**12. PLANNING …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………13**

**13. PRODUITS LIVRABLES………………………………………………………………………………………………………………………………13**

**13.1** **Rapport mensuel …………………………………………………………………………………………………………………………………………………13**

**13.2** **Rapport trimestriel** **………………………………………………………………………………………………………………………………………………13**

**13.3 Rapport d'état initial…………………………………………………………………………………………………………………………………………..13**

**13.4 Rapport de fin du projet………………………………………………………………………………………………………………………………………13**

**13.5 Édition des rapports…………………………………………………………………………………………………………………………………………….14**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**1.1 Pays bénéficiaire**

République de Djibouti.

**1.2 Pouvoir adjudicateur**

L’Office National de l’Eau et de l’Assainissement de Djibouti (ONEAD).

**1.3 Éléments d’information utiles concernant le pays bénéficiaire.**

Avec une superficie de 23 000 km2, la République de Djibouti s’étend entre les latitudes 11° et 12° Nord et les longitudes 42° et 43° Est. Elle est divisée en six régions administratives qui sont les suivantes : Djibouti, Ali Sabieh, Arta, Dikhil, Tadjourah et Obock.

La population de Djibouti atteignait environ 820 000 habitants fin 2009. Djibouti est caractérisé par un fort taux d’urbanisation et les deux tiers de la population résident dans la capitale Djibouti ville et ses périphéries; le tiers restant vit pour sa part dans les autres centres urbains et en milieu rural ou est constitué de nomades.

L’assainissement des comptes publics, réalisé dès 1998, a permis de rétablir les grands agrégats macroéconomiques avec notamment une maîtrise de l’inflation, la réduction des déficits publics, le désengagement de l’État et le retour à la croissance. Les marges de manœuvre ainsi dégagées ainsi que les retombées du positionnement géostratégique de Djibouti ont permis la mise en œuvre de politiques sectorielles en matière d’éducation, de santé, mais également dans le domaine de l’assainissement, de l’eau et de l’habitat pour ne citer que ceux-là. Néanmoins, ces réformes, au demeurant indispensables, n’ont pas pour autant permis de générer la croissance nécessaire à la réduction de la pauvreté. Ainsi, malgré les importantes réformes structurelles initiées par le gouvernement ces dernières années, l’économie djiboutienne est restée caractérisée par un taux de croissance en deçà des économies subsahariennes ainsi que par un taux de chômage élevé. Ceci s’est traduit, comme le montre les enquêtes censitaires, par un accroissement de la paupérisation de la population.

Après avoir connu une crise économique profonde, l'économie Djiboutienne a enregistré ces dernières années une nette croissance de son économie. Cette croissance de l'ordre de 5% par an, n'a pas pour autant profité aux populations les plus démunies. On observe effectivement une augmentation du chômage qui se situe actuellement autour de 60 à 70 % de la population active d'une part et une accentuation de la pauvreté aussi bien en milieu urbain que rural. En 2004, la population Djiboutienne qui est au dessous du seuil de pauvreté est évaluée par la DISED à 42% de la population totale. L'économie de Djibouti dépend de facteurs exogènes (activité portuaire, présence de forces armées étrangères, aide au développement). L'activité portuaire de Djibouti se développe, notamment en raison de l'augmentation du transit du commerce éthiopien via Djibouti.

Au plan national, les ressources en eau de Djibouti sont limitées, vulnérables et inégalement reparties sur le territoire. Le Pays est soumis à des conditions hydro­climatiques défavorables qui rendent difficile l'adéquation offre/demande. Cette situation s'est trouvée aggravée au cours de la dernière décennie par une longue période de sécheresse et une dégradation de la ressource hydrique qui n'ont pas permis d'appliquer une gestion efficace. Conscient des difficultés du secteur, l'Etat djiboutien s'est orienté sur un remaniement de ses Institutions, dont les premières actions ont porté sur la définition et l'implantation d'un cadre institutionnel intégré et rationnel.

**1.4** **Situation actuelle dans le secteur concerné**

La ville de Djibouti connaît une forte pression démographique avec un taux de croissance élevé, auquel il faut ajouter un exode régional transfrontalier important. Depuis plus d'une dizaine d'années, la ville connaît une situation de crise relativement à l’alimentation en eau potable : les ressources en eau exploitées sont insuffisantes et les infrastructures de production et de distribution présentent des déficiences.

Afin de pallier à cette situation de grande vulnérabilité du système d’alimentation en eau potable de la ville de Djibouti et d’entreprendre les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins en eau jusqu’à l’horizon 2030, le gouvernement Djiboutien a confié à un consultant international, par le biais de l’Office National de l’Eau et de l’Assainissement de Djibouti (ONEAD), les études du plan directeur d’alimentation en eau potable.

Le mandat portait également sur l’identification des mesures d’urgence requises pour mettre à niveau les infrastructures.

Les études du plan directeur ont permis à l’ONEAD de définir les travaux de réhabilitation qui permettront d’améliorer les rendements actuels de production et de distribution en attendant de mettre en place de nouvelles ressources d’approvisionnement.

**2.** **OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

**2.1** **Objectifs généraux**

L'objectif du programme d'investissement sur les ouvrages d’alimentation en eau potable de Djibouti est la réhabilitation des forages de production, des adductions et des réseaux de distribution, le remplacement de quelques pompes de la station de pompage d’Ambouli et l’extension du réseau de distribution, en vue d'une amélioration conséquente du rendement du réseau vis à vis des pertes physiques et commerciales en eau.

L'objectif du présent marché est d'apporter à l'ONEAD une assistance technique pour la supervision et d'assurer le suivi-contrôle des travaux de réhabilitation du système d’alimentation en eau potable de la ville de Djibouti.

**2.2** **Objectif spécifique**

Les objectifs du présent contrat sont les suivants:

* Contrôle et approbation des plans d’exécution;
* Suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et d’extension du système d’alimentation en eau potable de la ville de Djibouti
* Pose de tuyaux PEHD en extension et réhabilitation;
* Réalisation de branchements;
* Construction d’un réservoir 2500 m3
* Livraison de fournitures à ONEAD.

**2.3** **Résultats à atteindre par le prestataire**

* Permettre à l'ONEAD d'obtenir un compte rendu des travaux conforme aux engagements du prestataire des travaux.

**3. CHAMP D'INTERVENTION**

**3.1** **Généralités**

**3.1.1** **Présentation du projet**

Les travaux prioritaires sélectionnés consistent particulièrement en des travaux de réhabilitation du système existant d’alimentation en eau potable et dont l’objectif principal est l’amélioration du rendement à la production et à la distribution. Ces travaux tiennent compte des orientations du plan directeur et n’affectent en rien le choix du site de dessalement et les modifications qu’il peut engendrer sur le dimensionnement et le fonctionnement des ouvrages sélectionnés.

Les travaux à superviser peuvent être résumés comme suit :

1/ Livraison de matériel à ONEAD :

* Fourniture à l’ONEAD de matériel hydraulique (raccords, manchons, vannes, colliers, etc.) dans le cadre de son programme de maintenance et d'entretien du réseau d'adduction et de distribution afin de maintenir les rendements de réseau atteints au cours de la première phase des travaux de réhabilitation et d'extension. "
;

2/ Réhabilitation et extension du réseau de distribution :

1. Remplacement de 23 km de conduites de distribution défectueuses (63 mm ≤ DN ≤ 400 mm) par des conduites en PEHD PN10,
2. Remplacement de 230 vannes de distribution (80 mm ≤ DN ≤ 500 mm) par des nouvelles vannes à opercule ou papillon PN16,
3. Réalisation d'environ 13 km de nouvelles extensions du réseau de distribution en PEHD PN 10 (63 mm ≤ DN ≤ 400 mm),
4. Installation de 128 nouvelles vannes de sectionnement du réseau de distribution (80 mm ≤ DN ≤ 500 mm) par des nouvelles vannes à opercule ou papillon PN16,
5. Réalisation de 3 000 nouveaux branchements et la pose de 45 km de conduites de branchement particulier en PEHD PN 10. Ces nouveaux branchements seront réalisés sur les nouvelles conduites en PEHD PN 10 soit dans le cadre de la réhabilitation ou de l'extension du réseau de distribution,
6. Fourniture à I'ONEAD de matériel hydraulique (raccords, manchons, vannes, .colliers, etc.) dans le cadre de son programme de maintenance et d'entretien du réseau d'adduction et de distribution afin de maintenir les rendements de réseau atteints au cours de la première phase des travaux de réhabilitation et d’extension.

3/ Renforcement de la capacité de stockage :

* Construction d'un nouveau réservoir en béton armé de capacité 2 500 m3 près de PK 12.

Les études ont été réalisées par un bureau d'études international; celles ci sont jointes à ces termes de références sous forme de copie électronique pour:

* + l'étude du plan directeur,
	+ l'étude de la tranche prioritaire,
	+ le dossier d'appel d'offre travaux.

Quelques différences sur la consistance des travaux peuvent apparaître avec la description faite dans ces termes de références et c'est l'appel d'offres travaux en ce domaine qui fait référence.

Il est attendu du consultant des commentaires et suggestions pour mener à bien le travail de réhabilitation du réseau d'eau potable. Cette réflexion peut même éventuellement mener à la rédaction d'un additif à l'appel d'offre travaux.

**3.1.2** **Zone géographique à couvrir**

Il s'agit de la ville de Djibouti et Balbala.

**3.1.3** **Groupes cibles**

La population de la ville de Djibouti, 470 000 habitants environ.

**3.2** **Prestations du Consultant**

**3.2.1 Phase préliminaire**

Mission VISA

Conformément aux termes du règlement de la consultation, la mission « visa» concerne la conformité et l'établissement des visas pour les plans d'exécution et les fiches produits devant être portés à la connaissance de l'ONEAD par l'entreprise adjudicataire des travaux avant le démarrage des travaux. Elle comprend:

* VISA 1 : établissement d'un document récapitulant, par ensemble de travaux ou par tronçon de réseau bien identifié, l'ensemble des études, plan d'exécution, plan de synthèse à remettre par l'entreprise, qui sont présentés au visa de l'ONEAD;
* VISA 2 : production du même document complété par les dates auxquelles les études, plans d'exécution et plans de synthèse ont été visés par le consultant (« bon pour exécution »), accompagné des justificatifs nécessaires.

L'offre comprendra l'édition pour l'ONEAD des dossiers VISA 1 et 2 en 3 exemplaires papiers + 1 exemplaire sous format informatique; l'ensemble des dossiers remis doivent couvrir la totalité de la zone d'étude.

**3.2.2** **Phase Travaux**

**3.2.2.1** Mission DET : Assistance à la Direction d'Exécution des Travaux

L'assistance à l'ONEAD pour la Direction d'Exécution des Travaux prendra la forme d'une présence permanente du consultant sur le site pendant la durée effective des travaux. Sa mission sera de réaliser l'inspection du chantier, la prise de connaissance des résultats du contrôle technique, l'animation de la réunion de chantier, l'établissement d'un compte-rendu de réunion sous moins de 48 heures, et l'agrément des fournitures et des procédures de pose.

La prestation du consultant inclut la gestion du planning d'exécution des travaux, un contrôle général technique et financier de l'exécution des travaux, en particulier l'approbation des décomptes des travaux.

Des photographies numériques seront prises à chaque visite de chantier.

**3.2.2.2** Mission AOR : Assistance pour les Opérations de Réception

Elle donnera lieu à un compte-rendu technique de suivi d'exécution et de réception des travaux intégrant une évaluation des économies d’eau réalisées, au visa des plans de recollement établis par l'entreprise et à un compte rendu d'exécution financier récapitulant les divers états et situations présentés par l'entreprise. Une réception partielle technique sera prononcée à la fin de chaque lot de travaux et par groupe de travaux indépendants.

La réception définitive sera prononcée à la fin des travaux lorsque l'ensemble de ces données aura été visé et accepté par l'ONEAD.

Les différents documents recueillis (plan de recollement, spécification technique, résultats des contrôles, compte rendu de visite, ...) seront présentés dans un dossier (DOE) et remis à l'ONEAD en 3 exemplaires papier + 1 exemplaire sous format informatique.

**3.2.2.3** Mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination

La mission du consultant a pour objet d'assister l'ONEAD:

* pour l'Ordonnancement et la Planification, d'analyser les taches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux et déterminer leurs enchaînements ainsi que le chemin critique, par des documents graphiques, et de proposer des mesures visant au respect des délais d'exécution et une répartition appropriée des éventuelles pénalités;
* pour le Pilotage, de mettre en application, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis des contrats de travaux, les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Nous distinguerons les phases :

* de préparation de chantier avec l'élaboration et l'analyse des calendriers comprenant l'organisation de chantier, les démarches, études opérations préalables, dont toute la partie diagnostic et recherche de fuites;
* de réalisation de travaux avec le contrôle de l'avancement, le suivi des moyens, le recalage éventuel des tâches, le relevé des jours d'intempérie, l'établissement de comptes-rendus mensuels ;
* l'organisation de réunions périodiques avec les entreprises afin de permettre à l'ONEAD de prendre des décisions éventuelles pour le bon déroulement du projet.

**3.3 Gestion du projet**

Organe chargé de la gestion du projet

Il s'agit de l'ONEAD, Maître d'Ouvrage délégué et Maître d'Oeuvre.

Structure de gestion

L'ONEAD, au travers de sa cellule d’exécution du projet, anime et dirige le Comité de gestion du Projet. Il assume la responsabilité de l'ensemble des tâches réalisées par le consultant ainsi que les approbations de rapports.

Logistiques et moyens matériels

Le consultant mettra dans son offre les frais d'équipements et d'installations de ses agents. L'ONEAD mettra à la disposition du consultant des bureaux non équipés. L'installation reste à la charge du consultant.

**4.** **LOGISTIQUE ET CALENDRIER**

**4.1 Lieu du projet**

La ville de Djibouti Balbala.

**4.2 Date de début et période d'exécution**

La période probable prévue pour le début du projet est au cours du ………..; la date exacte sera précisée au contrat. La période d'exécution aura une durée prévisionnelle de …..mois à partir de cette date y compris les activités de la phase étude (missions diagnostic fuites et visa). La durée des travaux est estimée à …..mois

**5. MODALITÉS D'EXÉCUTION**

L'ONEAD sera l'organe d'exécution du projet et chargera sa cellule d’exécution du projet de la mise en œuvre technique du projet. Un bureau d'ingénieurs conseils consultants sera recruté pour assurer le suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et d’extension des ouvrages d’alimentation en eau potable de la ville de Djibouti (et c'est l'objet de cet appel d'offres). Les travaux seront réalisés par des entreprises recrutées conformément aux règles et procédures du bailleur de fonds.

**6. DESCRIPTION DES TÂCHES DU CONSULTANT**

Le consultant agira pour le compte de l'ONEAD, pour l'ensemble des fonctions de supervision des travaux de réhabilitation du réseau de distribution de la ville de Djibouti.

Les résultats de ses prestations seront consignés dans les comptes rendus succincts mensuels, de fin de campagnes et de fin des travaux.

La mission de suivi et contrôle des travaux dévolue au consultant implique:

* une organisation et programmation de toutes les activités de travaux;
* établissement des plans de situation des ouvrages et équipements (localisation dans les zones d'intervention, tracé des conduites d’adduction et de distribution, etc.);
* contrôle des travaux.

À ces missions générales s'ajoutent les missions de contrôle technique spécifiques à chaque type de travaux.

Le consultant fera le point des plans et des cartes disponibles et ira les valider sur le terrain.

**7. HONORAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DU CONSULTANT**

Le montant des honoraires du consultant et les modalités de paiement seront précisés dans le contrat et signé entre le consultant et l'ONEAD. L'offre du consultant couvrira tous les éléments nécessaires à la réalisation du suivi et du contrôle des activités du projet et les prix seront fixes et non révisables. Le contrat précisera entre autres, les responsabilités de chacune des parties contractantes.

**8. OBLIGATIONS DU CONSULTANT**

Le consultant s'engagera à respecter les obligations stipulées dans son contrat avec l'ONEAD et à exécuter les travaux qui lui sont confiés. Le consultant sera entièrement responsable du suivi et du contrôle des travaux. Il fournira à temps le personnel qualifié et la logistique indispensable en qualité et en quantité pour la bonne exécution de sa mission. Il planifiera, en concertation avec l'ONEAD et les entreprises des travaux, le chronogramme d'intervention.

Il s'engagera à :

* vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son contrat. Il devra les compléter au besoin par les investigations nécessaires à la réalisation de sa tâche;
* souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, les employés et experts indépendants;
* garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que les résultats de ses activités pendant et après l'exécution du projet; les renseignements demeurent la propriété de l'ONEAD, ils ne seront par conséquent mis à la disposition d'une tierce personne qu'avec l'accord de l'ONEAD;
* remettre à l'ONEAD à la fin des travaux, dans un état d'usure normale, les équipements acquis sur fonds du projet;
* respecter la législation de Djibouti pour tout recrutement d'agent local.

9. **OBLIGATIONS DE L'ONEAD**

L'ONEAD fournira l'ensemble des documents techniques, rapports et cartes en sa possession et qui se rapporteront directement ou indirectement au projet. Il fournira l'assistance nécessaire à l'obtention de toutes les autorisations, les informations et les documents nécessaires à la bonne exécution du projet.

L'ONEAD s'engage à accorder au consultant et aux membres de son personnel expatrié au projet, les facilités et exemptions suivantes:

* L'exemption des restrictions à l'immigration pour eux-mêmes et les membres de leur famille;
* Les visas de séjour, permis et autorisation nécessaires pour l'entrée en République de Djibouti et les déplacements dans les localités du projet;
* L'autorisation d'importer et d'exporter des devises à Djibouti, conformément à la réglementation des changes en vigueur dans le pays.
* Le Gouvernement de la République de Djibouti exonérera le consultant et son personnel expatrié de toutes taxes et droits de douane, sur les véhicules, le matériel, les équipements, les biens et fournitures, importés par le consultant pour les besoins du projet et ayant été listé dans l'offre. L'ONEAD présentera au consultant et à son personnel l'inviolabilité du secret professionnel et l'insaisissabilité des documents relatifs au projet. La liste des membres du personnel expatrié du consultant recrutés dans le cadre du projet et qui doivent bénéficier de ces facilités et exceptions sera communiquée à temps à l'ONEAD;
* Le personnel du consultant est assujetti au droit commun en matière de fiscalité et de protection sociale et il devra effectuer les démarches et règlements prévus par les lois djiboutiennes; les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès de la Direction Générale des Impôts.

**10. MOYENS HUMAINS A METTRE EN ŒUVRE**

**L'équipe proposée pour la mise en œuvre du projet représente 129 hommes/mois (75 mois expatriés et 54 mois local) et se compose de :**

**Un chef de mission expatrié: la durée de ses prestations est de 27 mois. Il doit avoir une expérience générale d'au moins 15 ans et une expérience confirmée dans la direction des projets d’alimentation en eau potable d'au moins 10 ans, de préférence en Afrique. Il doit être un ingénieur hydraulicien, titulaire d'un diplôme universitaire et/ou de grande école (niveau BAC+5).**

**Il sera assisté pour la réalisation des tâches techniques par différents experts et techniciens, notamment:**

**Un technicien supérieur en Génie civil expatrié: Il doit être titulaire au minimum d'un diplôme (Bac+2) dans ce domaine, avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et justifier d'au moins 5 ans d’expérience dans le domaine de la supervision de travaux. La durée totale de son intervention est de 24 mois.**

**Un technicien supérieur en hydraulique expatrié: Il doit être titulaire au minimum d'un diplôme (Bac+2) dans ce domaine, avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et justifier d'au moins 5 ans d’expérience dans le domaine de la supervision de travaux. La durée totale de son intervention est de 24mois.**

**Un technicien supérieur en hydraulique local: Il doit être titulaire au minimum d'un diplôme (Bac+2) dans ce domaine, avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et justifier d'au moins 5 ans d’expérience dans le domaine de la supervision de travaux. La durée totale de son intervention est de 27 mois.**

**Un technicien supérieur en topographie/CAD local: Il doit être titulaire au minimum d'un diplôme (bac+2) dans ce domaine, avoir une expérience générale d'au moins 5 ans et justifier d'au moins 3 ans d’expérience pratique dans des travaux similaires. La durée totale de son intervention est de 27mois.**

L'équipe du consultant assurera l'ensemble des tâches de recherche et définitions des interventions contre les fuites et de supervision et de contrôle des travaux. Les valeurs en hommes-mois sont données à titre indicatif et doivent être précisés et commentés par le consultant dans son offre.

La grille d'évaluation du consultant sera la suivante:

i) Expérience spécifique du consultant en rapport avec la Mission: **25 Points**

Expérience générale (tout projet confondu) sur 5

Expérience pertinente pour le projet (projets supervision de travaux de distribution) sur 20

**Le consultant n'atteindra le maximum de points que s'il peut présenter des références montrant qu'il a réalisé dans les cinq (5) dernières années:**

**Réhabilitation de réseaux de distribution**

* + **Pour chaque projet comprenant au moins 30 km de conduites et 2000 branchements :6 points avec un maximum de 18 points**
	+ **Pour chaque projet comprenant un réservoir d’au moins 1000 m3 : 1 point avec un maximum de 2 points**

ii) Méthodologie proposée pour mener à bien les prestations envisagées: **20 Points**

ii-1 Pertinence et exhaustivité de la méthodologie sur 15

 Compréhension des termes de références 5/15 Contenu, organisation et déroulement des activités 10/15

ii-2 Adéquation du plan de travail avec la méthodologie sur 5

 Pertinence du plan de charge du personnel 3/5 Pertinence du calendrier des tâches 2/5

iii) Qualifications du personnel clé :

Le chef de mission et les techniciens peuvent être indifféremment hydrauliciens ou génie civil, mais l’expérience sera notée sur la base du nombre de projets de distribution d’AEP supervisée **55 Points**

iii-1 Le chef de mission (hydraulicien)/expatrié sur **13**

 Qualification d'ordre général 4/13 Adéquation pour le projet 7/13 Expérience Afrique/PVD et connaissance de la langue 2/13

iii-2 Le technicien supérieur en génie civil/expatrié sur **12**

 Qualification d'ordre général 2/**6** Adéquation pour le projet **3/6** Expérience Afrique/PVD et connaissance de la langue 1/**6**

iii-3 Le technicien supérieur en hydraulique/Expatrié sur **10**

 Qualification d'ordre général **1/5** Adéquation pour le projet 3/**5** Expérience Afrique/PVD et connaissance de la langue 1/**5**

iii-4 Le technicien supérieur en hydraulique/local sur 10

 Qualification d'ordre général 1/5 Adéquation pour le projet 3/5 Expérience Afrique/PVD et connaissance de la langue 1/5

iii-5 Le technicien supérieur topographe/CAD/local sur **10**

 Qualification d'ordre général **1/3** Adéquation pour le projet **1/3**  Expérience Afrique/PVD et connaissance de la langue **1/3**

**11. MOYENS MATÉRIELS À METTRE EN ŒUVRE**

Le consultant prévoira l'acquisition d'un minimum de cinq (5) véhicules tout terrain neuf.

Au niveau des bureaux, le consultant devra mettre en œuvre une base principale à Djibouti afin d'assurer par le biais de son chef de mission, un contact permanent avec l'Administration. Les bureaux non équipés seront fournis par l’ONEAD. Le consultant se chargera de meubler et d’équiper cinq (5) bureaux et une salle de réunion avec le matériel informatique et bureautique nécessaire au bon fonctionnement de la mission. Une liste détaillée des équipements prévus sera jointe à la proposition. Le logement des experts est à la charge exclusive du consultant sans interaction avec l'ONEAD. Le consultant se

À la fin de la mission, l’ensemble des véhicules et du matériel fourni dans le cadre de la présente mission sera concédé à l’ONEAD.

**12. PLANNING**

Le consultant décrira sa méthodologie et présentera un planning d'intervention de son personnel et d'exécution de ses activités.

**13. PRODUITS LIVRABLES**

**13.1 Rapport mensuel**

Le rapport mensuel contiendra les éléments d'information et d'appréciation suivants:

* le compte-rendu des activités du mois;
* le tableau de suivi de l'exécution technique et financière des prestations;
* la comparaison entre les délais et coûts planifiés et les délais et coûts réels;
* documentation photographique sur les activités et/ou incidents les plus importants dans la période concernée.

Un format standard de rapport mensuel sera mis conjointement au point entre le consultant et l’ONEAD au démarrage des prestations. Les relevés détaillés d'indicateurs de progression et de suivi-évaluation seront remis sur support informatique dans des formats d'enregistrements qui devront permettre leur transfert dans les bases de données gérées par l'ONEAD. Ils seront également remis sur support papier.

**13.2 Rapport trimestriel**

Le rapport trimestriel consolidera les rapports mensuels du trimestre écoulé par l'ajout des éléments d'information et d'appréciations supplémentaires suivants:

* une analyse consolidée de l'évolution des indicateurs de progression du trimestre,
* un exposé des événements particuliers du trimestre, des problèmes rencontrés ainsi que des mesures d'atténuation prises;
* le chronogramme actualisé des prestations du consultant;
* le planning d'activités prévisionnel pour le trimestre suivant;
* des propositions éventuelles de réajustement de la méthodologie et/ou du calendrier d'intervention nécessaires à l'atteinte des objectifs visés;
* un dossier photos illustrant les phases importantes des prestations;
* Les plans digitalisés du réseau.
* Une base de données au format ARCGIS.

**13.3 Rapport d'état initial**

Le consultant établira un rapport chiffré sur l'état initial du réseau d'alimentation en eau potable de la Ville de Djibouti et de son rendement avant travaux.

**13.4 Rapport de fin du projet**

Le Bureau d'études remettra un rapport de fin de projet à l'issue des prestations. Ce rapport contiendra notamment:

* une synthèse générale quantitative et qualitative des résultats obtenus par le bureau d'études et leur comparaison aux objectifs des termes de référence, tout particulièrement en ce qui concerne l'amélioration globale du rendement du réseau en faisant référence au rapport d'état initial;
* une analyse et un bilan des performances du programme par rapport à la situation de référence;
* un bilan des leçons apprises à l'issue du projet et des bonnes pratiques applicables aux projets futurs;
* le tableau final de l'exécution technique et financière du projet;
* un dossier photo complet représentatif de l'historique des activités du projet;

**13.5** **Edition des rapports**

Les rapports mensuels et trimestriels seront édités en cinq (5) exemplaires. Ils seront remis à L’ONEAD au plus tard 10 jours calendaires après la fin du mois ou du trimestre. L'ONEAD devra approuver ces rapports dans les 10 jours ouvrables qui suivent leurs dates de réception.

Le rapport de fin de projet devra être disponible en version provisoire 45 jours calendaires avant la fin du projet, il sera édité par le consultant en cinq (5) exemplaires.

L’ONEAD disposera de quarante cinq (45) jours calendaires pour faire parvenir au consultant ses observations sur la version provisoire du rapport. La version finale du rapport de fin de projet devra être remise à l’ONEAD 15 jours calendaires après réception des observations et prise en compte de celles-ci.

Le rapport de fin de projet en version définitive sera fourni en quinze (15) exemplaires. Tous les rapports mensuels, trimestriels et finaux devront en outre être remis en version électronique, au format compatible MS Word ou MS Excel.